

DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE À DOMICILE

Déclarant

Dénomination sociale :

N° SIRET/SIREN :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Nom du déclarant : Agissant en qualité de :

Démarchage

Objet :

Date :

Heure début : Heure de fin :

Démarcheurs

Nom : Prénom :

N° immatriculation véhicule : Téléphone :

Nom : Prénom :

N° immatriculation véhicule : Téléphone :

Nom : Prénom :

N° immatriculation véhicule : Téléphone :

Documents à fournir avec la demande

- Extrait K-bis de moins de 3 mois Copies des cartes professionnelles des agents exerçant
 Copies des pièces d'identité des agents exerçant

Accord de la mairie

Date : Le Maire, Christophe RICHARD

Cette déclaration est à retourner à la mairie de Le Landreau - Place de l'Hôtel de Ville - 44430 Le Landreau par mail policemunicipale@le-landreau.fr, 15 jours avant le démarchage

Conformément à l'arrêté municipal AVD.2022-07, portant réglementation sur le démarchage à domicile, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie 15 jours avant le début de la prospection.